



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 24 mai 2022, une enquête publique de 31 jours consécutifs, **du lundi 13 juin 2022 à 09h00 au mercredi 13 juillet 2022 à 17h00 (clôture de l'enquête)**, sera ouverte à la demande du Président de la Communauté de communes Beauce Val de Loire, préalable à la réalisation des travaux de restauration des cours d'eau sur le bassin versant de la Tronne dans le cadre d'un contrat territorial faisant l'objet d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG), sur le territoire des communes suivantes :

Courbouzon, Cour-sur-Loire, Mer et Suèvres.

Le préfet de Loir-et-Cher est chargé d'organiser l'enquête publique.

Le dossier d'enquête sera déposé en mairie de Mer, où le public pourra le consulter pendant les jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre ouvert à cet effet en mairie.

Il peut être également consulté sur le site internet de la Préfecture de Loir-et-Cher : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>.

Le Tribunal Administratif d'Orléans a désigné Monsieur Bernard MENUJER, secrétaire général de mairie en retraite, en qualité de commissaire enquêteur.

Afin de recevoir les observations, les propositions et contre-propositions du public, le commissaire enquêteur siègera en mairie de Mer à l'occasion des permanences qu'il tiendra aux jours et heures suivants :

- **Lundi 13 juin 2022 de 09h00 à 12h00**
- **Vendredi 24 juin 2022 de 14h00 à 17h00**
- **Mercredi 13 juillet 2022 de 14h00 à 17h00 (clôture de l'enquête)**

Pendant la durée de l'enquête, les observations et les propositions pourront être :

- consignées directement sur le registre d'enquête, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, mis à disposition aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Mer ;
- adressées par courriel à : ddt-seb-consultation-du-public@loir-et-cher.gouv.fr ;
- adressées par voie postale à la Direction Départementale des Territoires de Loir-et-Cher - Service Eau et Biodiversité : 31 Mail Pierre Charlot - 41000 BLOIS.

Le dossier d'enquête publique peut être communiqué en version papier sur demande aux frais du demandeur à la Direction Départementale des Territoires de Loir-et-Cher (ddt-seb@loir-et-cher.gouv.fr).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Mer ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires (Service Eau et Biodiversité) et sur le site internet de la préfecture de Loir-et-Cher (<http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications-legales/Enquetes-publiques>) pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.